

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren
Delibero Erregistroaren Agiria**

SEANCE DU 8 AVRIL 2019

OBJET / GAIA

**Don en capital de
l'association des
Amis d'Arnaga**

DATE DE CONVOCATION :
DEIALDIAREN DATA :
2 avril 2019

Nombre de conseillers en
Exercice / ordezkarien kopuru
orokorra : 29

Nombre de présents /
hor zirenak: 25

Nombre de votants /
bozkatu dutenak : 27

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVÈZE**, Maire.

Etaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Noblia, M. Frédéric Bardin, Mme Pascale Lespade, M. Didier Irastorza, Mme Eliane Aizpuru, M. Henri Saint Jean, Mme Anne-Marie Pontacq, adjoints, M. Vincent Goytino, Mme Christiane Hargain-Despèries, M. Patrice Dor, Mme Yolande Huguenard, Mme Argitxu Hirigoyen, M. Jean-Noël Magis, Mme Corinne Othateguy, M. Peio Etcheleku, M. Roger Barbier, Mme Carmen Gonzalez, M. Pascal Bourguet, Mme Véronique Larronde, Mme Bernadette Remeau, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : M. Vincent Bru, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Maryannick Hirigoyen, M. Camille Jenvrin, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : M. Jean-Jacques Lassus à M. Vincent Goytino, Mme Maryannick Hirigoyen à Mme Eliane Noblia.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, Mme Argitxu Hirigoyen est désignée secrétaire de séance.

La commune de Cambo-les-Bains a fait l'acquisition fin 2018 d'un ensemble de lettres et manuscrits autographes d'Edmond Rostand pour le Musée Arnaga et comptabilisés en section d'investissement au chapitre 21, article 2161-œuvres et objets d'art pour un montant total TTC de 10 560 euros.

L'association des « Amis d'Arnaga et d'Edmond Rostand » souhaite verser à la commune, sans contrepartie, une contribution financière d'un montant de 3 000 € pour l'achat de ces œuvres.

Compte tenu de la nature de cette participation et considérant qu'elle s'apparente à un « don », celle-ci doit s'enregistrer comptablement en recette d'investissement sur le chapitre 10, article comptable 10251-dons et legs en capital.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité.

ACCEPTÉ la contribution financière d'un montant de 3 000 €, versée par l'association des « Amis d'Arnaga et d'Edmond Rostand »

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



Christian DEVÈZE
Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 15/04/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 15/04/2019